

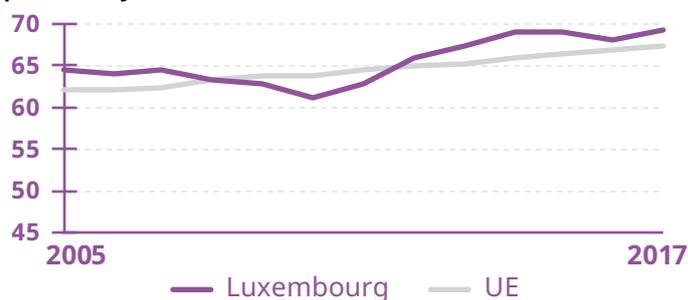
# Indice d'égalité de genre 2019: Luxembourg

Avec un score de **69,2 points sur 100**, le Luxembourg occupe la dixième position de l'Union européenne dans l'indice d'égalité de genre. Son score est supérieur de 1,8 point à celui de l'Union européenne (UE). Entre 2005 et 2017, le score du Luxembourg a augmenté de 4,8 points (+ 0,2 point depuis 2015). Le Luxembourg progresse sur la voie de l'égalité de genre à un rythme légèrement moins soutenu que d'autres États membres de l'UE. Il a ainsi perdu deux places depuis 2005.

Les scores du Luxembourg sont supérieurs à ceux de l'UE dans tous les domaines, à l'exception de celui du pouvoir. Pour ce dernier, le score du Luxembourg est le plus faible (44,8 points), comparé aux autres domaines. Le Luxembourg obtient son meilleur score dans le domaine de l'argent (91,8 points), le score le plus élevé de l'UE. Les plus fortes progressions ont été enregistrées dans les domaines du pouvoir (+ 8,6 points) et du savoir (+ 7,5 points). Depuis 2005, des reculs ont été observés dans les domaines du temps (- 4,1 points) et de l'argent (- 1,3 point).

Entre 2005 et 2017, le score indiciel du Luxembourg s'est amélioré. Au cours de cette période, le score du Luxembourg était supérieur à celui de l'UE (sauf en 2010), mais il a progressé plus lentement. Par conséquent, les écarts entre le Luxembourg et l'UE se sont réduits au fil du temps.

**Les progrès du Luxembourg sont plus lents que la moyenne de l'UE**

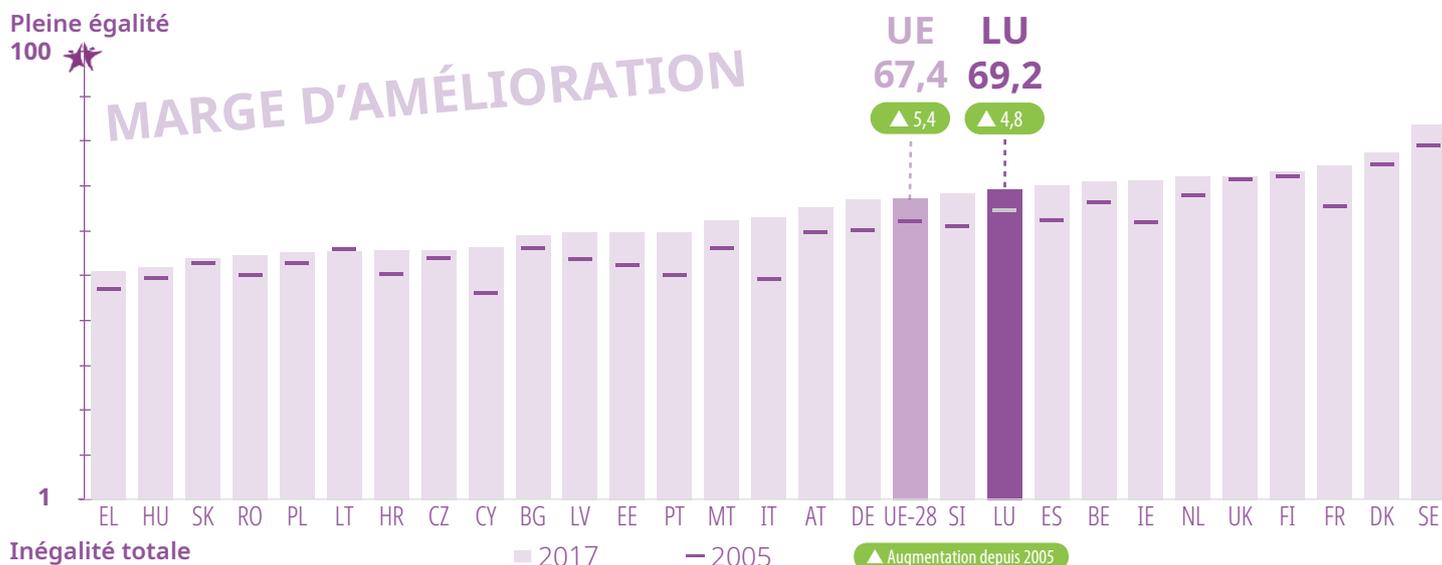


Chaque année, nous attribuons un score aux États membres de l'UE et à l'UE dans son ensemble afin de déterminer les progrès qu'ils ont accomplis en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. L'indice utilise une échelle de 1 à 100, où 1 correspond à l'inégalité totale et 100 à la pleine égalité.

Les scores sont fondés sur les écarts qui existent entre les femmes et les hommes et sur les niveaux de réalisation dans six domaines fondamentaux: le travail, l'argent, le savoir, le temps, le pouvoir et la santé. Deux autres domaines sont intégrés à l'indice, mais ils n'ont aucune incidence sur le score final. Les inégalités croisées mettent en lumière l'effet du genre combiné à l'âge, au handicap, au pays de naissance, à l'éducation et à la composition de la famille. La violence à l'égard des femmes mesure et analyse leurs expériences en matière de violence.

En plus de donner un aperçu des scores indiciels, l'indice d'égalité de genre 2019 met l'accent sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

## Scores de l'indice d'égalité de genre pour les États membres de l'UE, en 2005 et 2017





## Travail

Dans le domaine du travail, le Luxembourg affiche un score de 74,1, soit une progression de 6,0 points depuis 2005 (+ 0,1 point depuis 2015). L'écart entre les femmes et les hommes dans le sous-domaine de la participation s'est resserré.

Le taux d'emploi (des personnes âgées de 20 à 64 ans) est de 68 % pour les femmes et de 76 % pour les hommes. Avec un taux d'emploi global de 72 %, le Luxembourg est proche de son objectif national Europe 2020, fixé à 73 %. Le taux d'emploi en équivalent temps plein est passé de 36 à 45 % pour les femmes et de 62 à 58 % pour les hommes entre 2005 et 2017, réduisant ainsi l'écart femmes/hommes [de 26 points de pourcentage (p.p.) à 13 p.p.]. L'écart entre les femmes et les hommes au sein de couples avec enfants (23 p.p.) est beaucoup plus élevé que dans les couples sans enfants (6 p.p.). L'écart femmes/hommes est bien moins important entre les femmes et les hommes de la tranche d'âge des 15/16-24 ans qu'entre celles et ceux appartenant aux tranches d'âge 25-49 ou 50-64 ans.

Le travail à temps partiel concerne environ 35 % des femmes, contre 7 % des hommes, soit le cinquième plus grand écart femmes/hommes dans l'UE. En moyenne, les femmes travaillent 34 heures par semaine, contre 40 heures pour les hommes. La répartition inégale des femmes et des hommes dans les différents secteurs du marché du travail reste problématique. Quelque 26 % des femmes travaillent dans l'éducation, la santé et le travail social, contre 9 % des hommes. Les femmes (4 %) sont moins nombreuses que les hommes (28 %) à occuper des postes dans les domaines des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques.

▲ 12,2  
82,4

Participation

▲ 0,6  
66,7

Ségrégation  
et qualité  
du travail



▲ Augmentation depuis 2005



## Argent

Dans le domaine de l'argent, le Luxembourg affiche un score de 91,8, soit un léger recul de 1,3 point depuis 2005 (- 2,6 points depuis 2015). L'égalité de genre en matière de revenus s'est améliorée, tandis que la pauvreté et l'inégalité dans la répartition des revenus ont augmenté.

Malgré l'augmentation des revenus mensuels moyens des femmes (+ 21 %) et des hommes (+ 16 %) entre 2006 et 2014, l'écart femmes/hommes subsiste: le revenu des femmes est inférieur de 8 % à celui des hommes. Au sein des couples avec enfants, les femmes gagnent 34 % de moins que les hommes (20 % de moins pour les femmes dans les couples sans enfants). Chez les personnes âgées de 50 à 64 ans, les femmes gagnent 37 % de moins que les hommes, contre 19 % de moins chez les 15/16-24 ans.

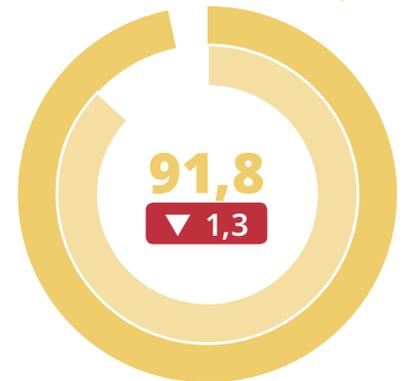
Le risque de pauvreté a augmenté entre 2005 et 2017: 19 % des femmes (+ 7 p.p.) et 17 % des hommes (+ 6 p.p.) sont exposés à ce risque. Les personnes les plus exposées au risque de pauvreté sont les jeunes de 15 à 24 ans (26 % des femmes et 29 % des hommes), les personnes ayant un faible niveau d'éducation (27 %) et les personnes célibataires (26 %). Les inégalités dans la répartition des revenus ont augmenté chez les femmes et chez les hommes entre 2005 et 2017. Les femmes gagnent en moyenne 95 cents pour chaque euro qu'un homme gagne par heure, ce qui se traduit par un écart de rémunération de 5 % (parmi les plus faibles de l'UE). L'écart entre les femmes et les hommes en matière de pension est de 44 %.

▲ 5,6  
96,8

Ressources  
financières

▼ 7,9  
87,2

Situation  
économique



▲ Augmentation  
depuis 2005

▼ Diminution depuis  
2005



## Savoir

Dans le domaine du savoir, le Luxembourg affiche un score de 69,5, soit une progression de 7,5 points depuis 2005 (+ 0,1 point depuis 2015). Le Luxembourg a progressé de trois places, se classant ainsi en cinquième position de l'UE dans le domaine du savoir. Des améliorations ont été enregistrées dans le sous-domaine du niveau d'instruction et de la participation, tandis que le sous-domaine de la ségrégation est en recul.

Entre 2005 et 2017, le taux de réussite dans l'enseignement supérieur est passé de 19 à 31 % pour les femmes et de 23 à 30 % pour les hommes. L'écart femmes/hommes dans le niveau d'instruction est nettement plus marqué entre les parents isolés (9 p.p.) et entre les femmes et les hommes âgés de 50 à 64 ans (8 p.p.), au détriment, dans les deux cas, des femmes. Le Luxembourg n'a pas encore atteint son objectif national Europe 2020, à savoir que 66 % des personnes âgées de 30 à 34 ans obtiennent un diplôme de l'enseignement supérieur. Ce taux est inférieur à l'objectif et s'établit à 56 % (60 % pour les femmes et seulement 53 % pour les hommes). Entre 2005 et 2017, le taux de participation à l'apprentissage tout au long de la vie est passé de 16 % pour les femmes et de 17 % pour les hommes à 24 % pour les deux. Le Luxembourg affiche le sixième taux de participation le plus élevé de l'UE.

La répartition inégale des femmes et des hommes dans les différents domaines d'études de l'enseignement supérieur reste problématique. Environ 38 % des femmes étudiantes et 22 % des hommes étudiants suivent des études dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la protection sociale, ou des lettres et des arts.

▲ 18,9  
84,5

Niveau  
d'instruction  
et participation

▼ 1,6  
57,1

Ségrégation



▲ Augmentation  
depuis 2005

▼ Diminution depuis  
2005

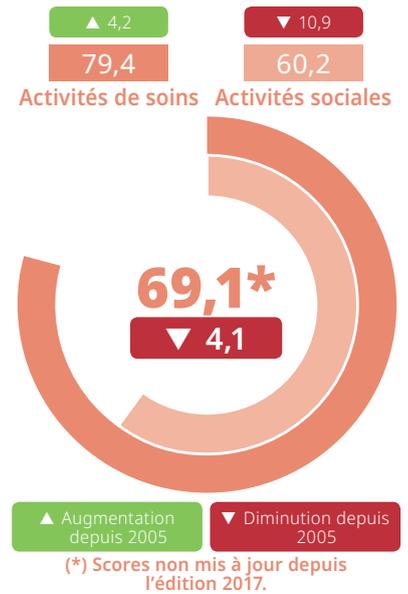


## Temps

Dans le domaine du temps, le score du Luxembourg n'a pas évolué depuis la dernière édition de l'indice, car aucune nouvelle donnée n'est disponible. La prochaine mise à jour des données pour ce domaine est prévue en 2021. Des données plus fréquentes sur l'emploi du temps permettraient de suivre les progrès réalisés dans ce domaine.

Dans le domaine du temps, le Luxembourg affiche un score de 69,1, soit un résultat supérieur à celui de l'Union européenne (65,7). Depuis 2005, les inégalités entre les femmes et les hommes se sont atténuées dans le partage des responsabilités en matière de soins, mais elles ont augmenté dans la répartition du temps consacré aux activités sociales. Les femmes sont moins susceptibles de participer à des activités sportives, culturelles et de loisirs en dehors du domicile (37 % contre 46 % pour les hommes) et de s'engager dans des activités bénévoles ou caritatives (10 % contre 22 % pour les hommes).

Les femmes sont plus susceptibles de consacrer du temps aux soins de leur famille: 42 % des femmes emploient au moins une heure par jour aux soins des membres de leur famille et à leur éducation, contre 36 % des hommes. L'écart femmes/hommes s'est réduit (de 21 à 6 p.p.). Dans les couples avec enfants, les femmes (87 %) et les hommes (82 %) sont plus nombreux à s'occuper de leur famille. La proportion de femmes qui consacrent au moins une heure par jour à la cuisine et aux tâches ménagères est deux fois plus élevée (78 %) que celle des hommes (39 %).

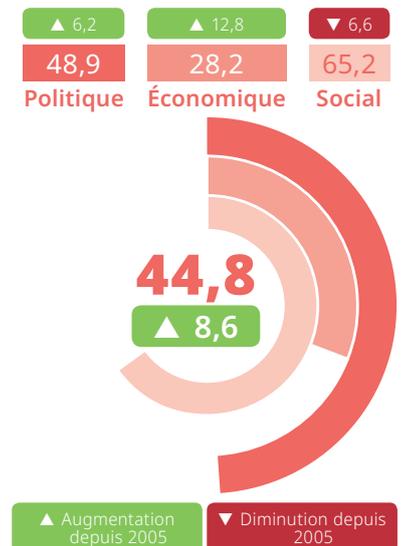


## Pouvoir

Dans le domaine du pouvoir, le Luxembourg affiche un score de 44,8, soit une progression de 8,6 points depuis 2005 (+ 1,3 point depuis 2015). Bien qu'il s'agisse du score le plus faible du Luxembourg parmi tous les domaines, le domaine du pouvoir est celui qui a connu la plus forte progression. Des améliorations ont été enregistrées dans les sous-domaines du pouvoir politique et économique, mais le sous-domaine du pouvoir social a connu un recul.

Dans le sous-domaine du pouvoir économique, les progrès sont plus lents que dans l'UE. Entre 2005 et 2018, la part de femmes dans le conseil d'administration de la Banque centrale est passée de 13 à 22 %, tandis que celle des femmes dans les conseils d'administration des plus grandes sociétés cotées en Bourse a bondi de 3 à 14 %.

Dans le sous-domaine du pouvoir politique, la part de femmes ministres est passée de 20 à 22 % entre 2005 et 2018, et celle de femmes parlementaires, de 23 à 27 %. Les femmes représentent environ 23 % des membres des assemblées régionales. Dans le sous-domaine du pouvoir social, les femmes représentent 56 % des membres des conseils d'administration des organismes de financement de la recherche, 33 % des membres des conseils d'administration des organismes publics de radiodiffusion et seulement 15 % des membres des plus hautes instances des organisations sportives olympiques nationales.

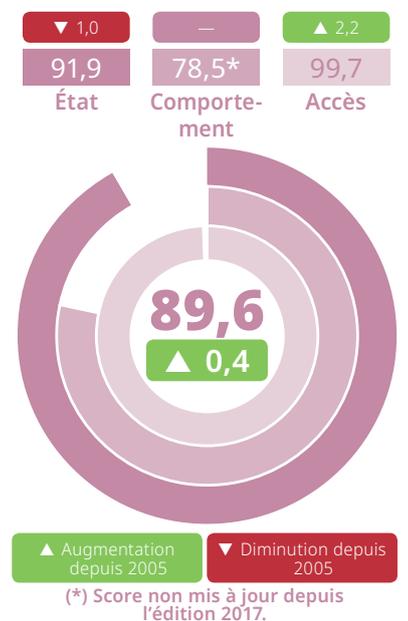


## Santé

Dans le domaine de la santé, le Luxembourg affiche un score de 89,6, sans évolution notable depuis 2005 (+ 0,6 point depuis 2015). L'accès aux soins de santé est en amélioration, tandis que de légers reculs sont observés au niveau de l'état de santé. Il n'y a pas de nouvelles données pour le sous-domaine du comportement en matière de santé.

Entre 2005 et 2017, le pourcentage de personnes se considérant comme étant en bonne santé a légèrement diminué, passant de 72 à 70 % pour les femmes et de 75 à 73 % pour les hommes. La satisfaction en matière de santé augmente en fonction du niveau d'éducation, mais diminue avec l'âge. L'écart femmes/hommes est le plus marqué entre les femmes et les hommes célibataires (9 p.p.) et entre les femmes et les hommes ayant un faible niveau d'éducation (8 p.p.), les hommes étant plus nombreux que les femmes à s'estimer en bonne santé. L'espérance de vie des femmes et des hommes a augmenté entre 2005 et 2016. En moyenne, les femmes vivent cinq ans de plus que les hommes (85 ans contre 80 ans).

Les besoins non satisfaits en matière d'examen médicaux ont légèrement diminué entre 2005 et 2017, passant de 4 % pour les femmes et 5 % pour les hommes à 1 % pour les deux. Les besoins dentaires non satisfaits sont également en baisse: 1 % des femmes et des hommes font état de besoins non satisfaits en matière de soins dentaires (contre 3 et 4 % en 2005). Les femmes et les hommes présentant un handicap font état de niveaux similaires de besoins non satisfaits en matière de soins médicaux (2 et 1 %), mais signalent une proportion légèrement plus élevée de besoins non satisfaits en matière de soins dentaires (4 % pour les deux) que les femmes et hommes ne présentant aucun handicap (1 et 2 % tant pour les soins médicaux que pour les soins dentaires).





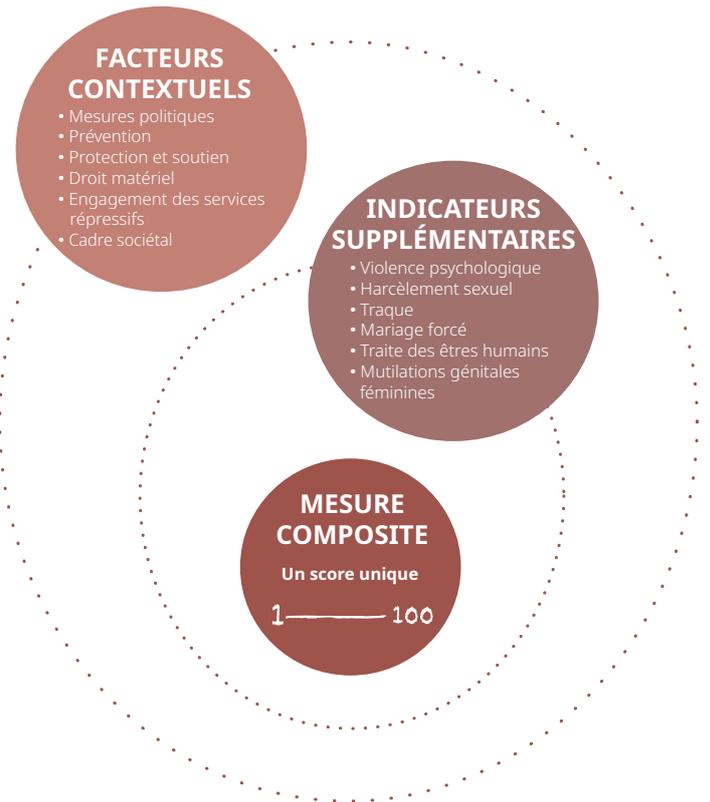
## Violence

La violence à l'égard des femmes est à la fois une conséquence et une cause des inégalités qui subsistent entre les femmes et les hommes dans les domaines du travail, de la santé, de l'argent, du pouvoir, du savoir et du temps. Contrairement à d'autres domaines, celui de la violence ne mesure pas les différences entre la situation des femmes et celle des hommes, mais examine la violence dont les femmes font l'expérience. C'est pourquoi la violence n'est pas prise en considération dans les calculs de l'indice d'égalité de genre. Elle est évaluée plutôt comme une mesure composite distincte de trois aspects: la prévalence, la gravité et la divulgation de la violence faite aux femmes. Le calcul des scores s'est appuyé sur les résultats de l'enquête de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne de 2014. Depuis lors, aucune enquête n'a été réalisée à l'échelle de l'UE sur la violence fondée sur le genre. Les scores ne pourront pas être mis à jour tant que la prochaine enquête n'aura pas été réalisée.

Le Luxembourg a signé et ratifié la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (convention d'Istanbul) en août 2018.

Le domaine de la violence présente des données actualisées sur trois indicateurs supplémentaires afin de permettre le suivi des féminicides, des mutilations génitales féminines et de la traite des êtres humains. Toutefois, tous les États membres ne recueillent pas de telles données. Il convient dès lors d'améliorer la collecte des données.

Le Luxembourg ne fournit pas de données sur les femmes victimes d'homicide volontaire commis par un partenaire intime ou un membre de leur famille. Il ne fournit pas non plus de données permettant d'estimer la proportion de filles (dans la population migrante résidente) exposées au risque de subir des mutilations génitales féminines. Des statistiques sur la traite des êtres humains sont recueillies et communiquées. En 2018, 15 femmes ont été recensées comme victimes de



la traite des êtres humains. Des données comparables, ventilées par sexe, sont essentielles à l'élaboration de stratégies à l'échelle de l'UE pour prévenir et éliminer la violence à l'égard des femmes dans les États membres.



## Pleins feux sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée

L'indice d'égalité de genre 2019 met l'accent sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée — une question qui revêt une grande importance politique dans l'UE. Outre les indicateurs relatifs à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée pris en considération par l'indice (par exemple dans les domaines du travail, du temps et du savoir), cet axe thématique présente des indicateurs supplémentaires — un tableau de bord sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Ce tableau de bord couvre trois grands domaines: le travail rémunéré, le travail non rémunéré (soins) et l'éducation et la formation. Il présente quinze indicateurs répartis en six domaines de préoccupation spécifiques: les politiques de congé parental; les soins aux enfants et les services de garde d'enfants; les soins informels aux personnes âgées et aux personnes handicapées et les services de soins de longue durée; les transports et les infrastructures; les aménagements de travail flexibles; et l'apprentissage tout au long de la vie.

### Politiques de congé parental

Le congé parental aide les parents à concilier leurs obligations familiales et leur vie professionnelle. Cependant, les parents potentiels n'y ont souvent pas accès, car leur admissibilité peut dépendre de critères tels que le fait d'occuper un emploi rémunéré, d'être salarié ou travailleur indépendant, le secteur d'activité, la durée du travail ou des prestations. Il se peut aussi que les couples de même sexe ou les migrants n'aient pas accès à ce type de congé. Les évolutions du marché du travail, telles que la propagation de formes atypiques d'emploi (contrats temporaires et travail à la demande, faux travail indépendant, travail basé sur des chèques-service), ont suscité des inquiétudes croissantes quant à l'accès des parents au

congé parental, en particulier dans les cas où il est fondé sur le concept du travail normal et traditionnel.

En 2016, 39 % des femmes et 28 % des hommes âgés de 20 à 49 ans (parents potentiels) n'étaient pas éligibles à un congé parental au Luxembourg. Le chômage ou l'inactivité était le principal motif d'inéligibilité pour 63 % des femmes et 52 % des hommes. Les 37 % de femmes et 48 % d'hommes restants n'avaient pas droit au congé parental en raison d'une durée d'emploi insuffisante. Au Luxembourg, les parents de même sexe ont droit à un congé parental. Parmi la population active, 19 % des femmes et 17 % des hommes n'avaient pas droit au congé parental.

## Structures d'accueil informelles et services de garde d'enfants

À mesure que le nombre de familles à double revenu et monoparentales augmente, de nouveaux besoins apparaissent en matière de services de garde d'enfants. Des services de garde d'enfants de haute qualité, disponibles, accessibles et abordables sont essentiels pour permettre aux parents de se maintenir sur le marché du travail ou de s'y intégrer et pour réduire l'écart femmes/hommes en matière d'emploi.

Au Luxembourg, 50 % de toutes les personnes qui s'occupent d'enfants de manière informelle sont des femmes. Dans l'ensemble, 74 % des femmes et 72 % des hommes s'occupent de leurs enfants ou petits-enfants, ou les éduquent, au moins plusieurs fois par semaine. Par rapport à la moyenne de l'UE (56 % de femmes et 50 % d'hommes), les femmes et les hommes sont sensiblement plus nombreux à s'occuper de leurs enfants (ou petits-enfants), ou à les éduquer, au Luxembourg. Les écarts femmes/hommes sont plus marqués dans la tranche d'âge des

20-49 ans (94 et 85 %), dans celle des 50-64 ans (58 et 68 %) et parmi les femmes et les hommes qui travaillent (87 et 78 %).

Le Luxembourg a atteint les deux objectifs de Barcelone, à savoir qu'au moins 33 % des enfants de moins de 3 ans et 90 % des enfants entre 3 ans et l'âge de la scolarité soient gardés dans des structures d'accueil. Environ 61 % des enfants de moins de 3 ans sont pris en charge d'une manière ou d'une autre dans le cadre d'un service de garde formel, ce qui représente le troisième taux le plus élevé de l'UE. Quelque 37 % des enfants de cet âge sont gardés dans des structures d'accueil formelles au moins 30 heures par semaine. De telles structures sont mises en place pour 91 % des enfants entre 3 ans et l'âge minimal de la scolarité obligatoire (64 % des enfants sont pris en charge dans des structures d'accueil formelles au moins 30 heures par semaine). Environ 13 % des ménages luxembourgeois font état de besoins non satisfaits en matière de services formels de garde d'enfants.

## Soins informels aux personnes âgées et aux personnes handicapées et services de soins de longue durée

Des infrastructures et des services de soins disponibles, accessibles et abordables sont essentiels si l'on veut que les personnes investies de responsabilités de soins maintiennent un équilibre sain entre leurs tâches de soins et leur vie professionnelle. Cela est particulièrement important pour les femmes, qui sont souvent plus engagées que les hommes dans les soins formels et informels aux personnes âgées et/ou aux personnes handicapées. Compte tenu des tendances démographiques qui se font jour, telles que le vieillissement de la population, la baisse des taux de natalité et, partant, le déclin de la population en âge de travailler, le besoin de services de soins de longue durée formels et informels devient plus important que jamais.

La plupart des personnes qui s'occupent de manière informelle de personnes âgées et/ou de personnes handicapées au Luxembourg sont des femmes (56 %). La proportion de femmes et d'hommes s'occupant de manière informelle de personnes âgées et/ou de personnes handicapées plusieurs jours par semaine ou tous les jours est, respectivement, de 16

et 12 %. La proportion de femmes engagées dans les soins informels est supérieure de 1 p.p. à la moyenne de l'UE, tandis que la participation des hommes est supérieure de 2 p.p. Environ 27 % des femmes et 15 % des hommes âgés de 50 à 64 ans s'occupent de personnes âgées et/ou de personnes handicapées, contre 15 % des femmes et 11 % des hommes dans la tranche d'âge des 20 à 49 ans. Environ 66 % des femmes qui s'occupent de personnes âgées et/ou de personnes handicapées ont un emploi, contre 72 % des hommes qui combinent soins et responsabilités professionnelles. Le nombre de femmes qui fournissent des soins informels et occupent un emploi est également inférieur à celui des hommes dans l'UE. Cependant, l'écart femmes/hommes est plus faible au Luxembourg que dans l'UE (6 p.p. contre 14 p.p. pour l'UE). Dans la tranche d'âge des 50-64 ans, 52 % des femmes qui fournissent des soins informels travaillent, contre 79 % des hommes. Environ 15 % des femmes et des hommes au Luxembourg font état de besoins non satisfaits en matière de services professionnels de soins à domicile.

## Transports et infrastructures

L'accès à des infrastructures publiques abordables et de qualité, comme les établissements de soins et d'enseignement, les services de santé et de transport, a une incidence sur les possibilités qu'ont les femmes et les hommes de concilier travail rémunéré et autres activités. La répartition inégale des charges de soins et des tâches domestiques entre les femmes et les hommes influence la manière dont ils utilisent certains types de transports et d'infrastructures ou la mesure dans laquelle ils en ont besoin. Le temps consacré aux déplacements domicile-travail est un bon indicateur de la mesure dans laquelle l'infrastructure publique existante permet aux femmes et aux hommes de jongler avec leurs activités quotidiennes ou les gêne dans cette gestion.

Au Luxembourg, les hommes consacrent légèrement plus de temps que les femmes aux déplacements domicile-travail (environ 47 minutes par jour pour les hommes et 43 minutes pour les femmes). Les femmes au sein de couples avec enfants consacrent 44 minutes par jour aux déplacements domicile-travail, contre 45 minutes pour les femmes au sein de

couples sans enfants. Les hommes au sein de couples avec enfants consacrent 48 minutes par jour aux déplacements domicile-travail, tandis que les hommes en couple et sans enfants y consacrent 10 minutes de moins chaque jour (38 minutes). Les femmes célibataires consacrent moins de temps par jour aux déplacements (40 minutes) que les hommes célibataires (44 minutes). Les femmes consacrent moins de temps que les hommes aux déplacements domicile-travail, qu'elles travaillent à temps partiel ou à temps plein. Les femmes qui travaillent à temps partiel passent 40 minutes entre leur domicile et leur lieu de travail et inversement, tandis que les hommes y consacrent 43 minutes, contre 46 minutes pour les femmes et 47 minutes pour les hommes travaillant à temps plein.

En général, les hommes sont plus susceptibles de se rendre directement au travail et d'en revenir, tandis que les femmes effectuent davantage de déplacements polyvalents afin d'intégrer d'autres activités, comme le fait de déposer les enfants à l'école ou de faire les courses.

## Aménagements de travail flexibles

Les aménagements de travail flexibles, comme les possibilités de transition entre le travail à temps partiel et celui à temps plein, la flexibilité des horaires de travail et le travail à distance, confèrent généralement aux employé(e)s une plus grande latitude pour contrôler le volume de travail qu'ils (elles) peuvent effectuer, ainsi que le moment et le lieu pour le faire. S'ils sont conçus avec soin, en tenant compte des besoins particuliers des femmes et des hommes, les aménagements de travail flexibles peuvent favoriser l'équilibre entre le travail et la vie familiale. Ils peuvent aider les personnes qui ont des responsabilités familiales à s'intégrer au marché du travail en tant qu'employé(e)s à temps plein.

Plus de la moitié des femmes (52 %) et des hommes (53 %) n'ont aucun contrôle sur l'aménagement de leur temps de travail. L'accès à des aménagements de travail flexibles pour

les femmes et les hommes est plus élevé au Luxembourg que dans l'UE, où 57 % des femmes et 54 % des hommes n'ont pas la possibilité de modifier l'aménagement de leur temps de travail. La flexibilité des aménagements de travail ne diffère pas sensiblement entre le secteur privé et le secteur public: 50 % des femmes et 54 % des hommes travaillant dans le secteur privé n'ont aucun contrôle sur leurs horaires de travail, contre 54 % des femmes et 52 % des hommes dans le secteur public.

Bien que les femmes soient plus nombreuses que les hommes à travailler à temps partiel au Luxembourg, le nombre de femmes (8 %) qui sont passées au travail à temps plein en 2017 est inférieur à celui des hommes (26 %). L'écart femmes/hommes est plus marqué que dans l'UE, où 14 % des femmes et 28 % des hommes sont passés du travail à temps partiel à celui à temps plein.

## Apprentissage tout au long de la vie

Les progrès constants de la technologie exigent des travailleurs qu'ils se perfectionnent sans cesse et qu'ils se tiennent au courant des développements et des évolutions technologiques tout au long de leur carrière. L'apprentissage tout au long de la vie est un vecteur d'égalité de genre, car il offre aux femmes et aux hommes un plus grand choix dans leurs options professionnelles et de meilleures perspectives pour réaliser leur plein potentiel. Le manque de ressources financières et les obstacles temporels, tels que les incompatibilités avec les horaires de travail et/ou les responsabilités familiales, peuvent empêcher les femmes et les hommes d'accéder à l'apprentissage tout au long de la vie. L'apprentissage tout au long de la vie peut aider les femmes à réintégrer le marché du travail après une interruption de carrière imputable à des responsabilités familiales.

Le taux de participation à l'apprentissage tout au long de la vie au Luxembourg (17 %) est supérieur à la moyenne de l'UE (11 %), avec un faible écart femmes/hommes (1 p.p.). Les

femmes (25-64 ans) sont plus susceptibles que les hommes de participer à l'éducation et à la formation parmi les salariés (20 % contre 18 %), ainsi que parmi les chômeurs (28 % des femmes contre 18 % des hommes). En ce qui concerne la participation à l'apprentissage tout au long de la vie, les incompatibilités avec les horaires de travail constituent un obstacle plus important pour les hommes (36 %) que pour les femmes (33 %). Les responsabilités familiales sont considérées comme des obstacles à la participation à l'éducation et à la formation pour 38 % des femmes, contre 23 % des hommes. Au Luxembourg, les horaires de travail et les responsabilités familiales font moins obstacle à la participation à l'apprentissage tout au long de la vie que dans l'UE prise dans son ensemble. Dans l'UE, 38 % des femmes et 43 % des hommes déclarent que leurs horaires de travail constituent un obstacle, et 40 % des femmes et 24 % des hommes indiquent que les responsabilités familiales entravent leur participation à l'apprentissage tout au long de la vie.

**Pour en savoir plus sur l'indice d'égalité de genre**, consultez la page

<http://eige.europa.eu/gender-equality-index>

### Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes

L'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) est le centre de connaissances européen sur l'égalité de genre. L'EIGE soutient les décideurs politiques et toutes les institutions compétentes dans leurs efforts visant à faire de l'égalité entre les femmes et les hommes une réalité pour tous les Européens, en leur apportant une expertise spécifique et des informations comparables et fiables sur la situation en matière d'égalité de genre en Europe.

© Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, 2019

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source



Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes  
Gedimino pr. 16  
LT-01103 Vilnius  
LITUANIE

### Coordonnées

<http://eige.europa.eu/>  
[facebook.com/eige.europa.eu](https://www.facebook.com/eige.europa.eu)  
[twitter.com/eurogender](https://twitter.com/eurogender)  
[youtube.com/user/eurogender](https://www.youtube.com/user/eurogender)  
[eige.sec@eige.europa.eu](mailto:eige.sec@eige.europa.eu)  
+370 52157444



Office des publications  
de l'Union européenne